

Margot fait trembler les chasseurs

Le Quotidien : 22.07.2004

Margot est propriétaire d'un lopin de terre traversé par une chasse. Incompatible avec ses convictions, estime-t-elle. La justice lui donne raison. Sans précédent.



Margot Wirth a obtenu gain de cause devant la cour administrative et d'autres petits propriétaires pourraient bien suivre son exemple.

Ils avaient un flair de chasseur, Ces Verts, qui n'avaient pas hésité à promettre à Michel Wolter, un inconditionnel de la chasse, de freiner les ardeurs de ce puissant lobby, pendant leur Campagne électorale.

Hier, Camille Gira n'était pas peu fier de présenter à la presse une jurisprudence qui va enflammer les esprits au sein des syndicats de chasse du pays. La cour administrative vient de désavouer le ministère de l'Environnement et donner raison à une intrépide propriétaire du Nord

du pays, Margot Wirth-Derneden, qui refusait de voir les chasseurs piétiner son lot de terre. Le ministère de l'Environnement avait alors indiqué au syndicat de chasse de Vianden que cette brave dame se devait de respecter la loi en la matière. Autrement dit, la propriétaire n'était pas autorisée de sortir son lopin de terre d'un district de chasse par une simple déclaration.

Margot Wirth-Derneden ne se contente pas de cette réponse et décide d'attaquer en invoquant un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme qui avait jugé en 1999 qu'«obliger les petits propriétaires à faire apport de leur droit de chasse sur leurs terrains pour que des tiers en fassent un usage totalement contraire à leur conviction se révèle une charge démesurée». La Cour strasbourgeoise estimait encore que l'on ne pouvait «contraindre par la loi un individu à une adhésion profondément contraire à ses propres convictions».

Un premier jugement du tribunal administratif avait donné raison à la propriétaire de Vianden en décembre 2003. Le ministère de l'Environnement avait alors introduit un recours en réformation mais la tour administrative a confirmé le jugement.

Un débat incontournable

Voilà qui en fait une sacre jurisprudence. Hier, Camille Gira a invité tous les petits propriétaires de terrains, forcés jusqu'ici par la loi de céder face aux syndicats de chasse, à former un recours devant le tribunal administratif. **«Il faudra donc obligatoirement que cette loi soit réformée au plus vite par le gouvernement et ouvrir un large débat sur la chasse au Luxembourg. Nous n'avons pas d'alternative à proposer à l'actuel système qui oblige un regroupement des terres pour exercer une chasse que la loi reconnaît d'utilité publique alors que l'arrêt de la Cour ne le reconnaît pas comme tel et parle d'un loisir»**, indique Camille Gira.

C'est un sacré pavé dans la mare aux canards qui vient d'être lancé. Reste à savoir combien de petits propriétaires partagent les positions de Margot qui, hier, à vivement remercié les Verts pour leur soutien, moral et financier. Affaire à suivre.

Genevieve Montaigu